

vous vous servez publiquement et par les censures que vous lancez contre les plus honnêtes gens, que vous voudriez éteindre le flambeau de la religion. Nous ne croyons pas devoir vous en écrire plus long. Cela suffit pour vous prouver nos sentiments et vous prouver que nous ne sommes pas disposés et que nous ne nous soumettrons jamais à vous recevoir pour grand vicaire, vous priant de ne pas vous y exposer, à moins que vous n'ayez de bons ordres de Mgr l'évêque de Québec et de M de Montgolfier, auxquels nous écrivons à ce sujet ; et quand bien même vous en auriez, nous verrions alors si nous devons nous y déterminer.

“ Nous avons cru qu'il était de notre devoir d'envoyer la copie de la présente à MM. La Chause, Janis, St-Genest et Vital Beauvais pour les dissuader de la prostitution que vous avez voulu faire de notre pasteur.

“ Nous espérons qu'ils lui rendront toute leur estime si en cas il l'avait perdue.

“ Ainsi, Monsieur, tenez-vous tranquille dans votre paroisse et ne cherchez pas à mettre le trouble et la désunion entre notre pasteur et nous. Il vous serait impossible d'y parvenir. Et soyez assuré que toute lettre ou écrit venant de votre part seront rejetés et à vous renvoyés sans les lire. Nous tiendrons toutes les censures et discriminations que votre vengeance vous pourrait suggérer contre nous avec mépris; c'est de quoi peuvent vous assurer les habitants des Cahos sous-signés.

“ Il est enjoint au sieur Labunière, notaire, de déposer la présente lettre en son notariat pour y avoir recours quand besoin sera et d'en envoyer copie à M. de la Valinière, à MM. Janis, La Chause, St-Genest et Vital Beauvais. Aux Cahos le 22 avril 1737. ”

“ F. Saucier, J.B. La Croix, x Chatel, A. Girardin,